

HOUNIE Jean-François

De: Haudebourg Fabienne <haudebourg.fabienne@orange.fr>
Envoyé: mardi 19 août 2025 18:46
À: Enquete publique PLUI
Objet: Enquête publique
Pièces jointes: PLUI2.pdf

Vous trouverez en pièce jointe mon argumentaire concernant le projet de PLUi.

Cordialement

HAUDEBOURG Fabienne LAA MONDRANS

« Dans l'intérêt commun des habitants, il me semble primordial que le PLUi veille rigoureusement à préserver le patrimoine naturel et historique de la CCLO dans son ensemble et participe à sa mise en valeur.

Il doit protéger les terres agricoles, les paysages, les milieux naturels et écologiques du territoire.

Dans ce sens, je souhaite que les terres agricoles, les bois et les forêts de de Laà-Mondrans, Baigts-de-Béarn, Lanneplaa, Loubieng, Orthez-Sainte/Suzanne, Ozenx-Montestrucq et Salles-Mongiscard notamment soient protégés sans possibilité de modifier leur destination.

A cette fin, le PLUi ne doit pas permettre la création de nouvelles zones industrielles dans des communes rurales.

Toute nouvelle activité industrielle ne peut être envisagée que sur des zones industrielles déjà existantes.

Dans sa définition, le PLUi doit engager le territoire tout entier dans une transition écologique nécessaire.

Il contribuera ainsi au maintien de la biodiversité, des écosystèmes et du cadre de vie de ses habitants et des générations futures. »